

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CENTRE D'ORIENTATION
POUR LES FRANÇAIS
RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE

PARIS, le 27 décembre 1958
74, Boulevard Gouvion St-Cyr
Tél. : ETO 78-60, 61, 62
ETO 15-26, 27, 28

LE DIRECTEUR

n° 182 C.O./Cab/M

NOTE

à l'attention de Monsieur le Ministre

Signalé à l'attention de M. le Directeur du Centre

Le décret transférant, du Ministère des Affaires étrangères au Ministère de l'Intérieur, le Service d'Accueil et de Reclassement des Français rapatriés d'Indochine, est aujourd'hui revêtu de toutes les signatures requises et entrera en application le 1er janvier 1959.

Aux termes de ce texte, le personnel, le matériel et les moyens financiers sont mis à ma disposition.

L'étude préparatoire à laquelle s'est livré le Centre d'Orientation, après avoir pris contact avec tous les services des Affaires étrangères, de la France d'Outre-Mer et des Finances qui ont eu à connaître du problème, permettait jusqu'à ce jour de penser que ce service pouvait être entièrement refondu et d'envisager, compte tenu de l'expérience acquise par le Centre d'Orientation dans l'orientation et le reclassement des Français d'Afrique du Nord, des améliorations sensibles au sort des Français rapatriés d'Indochine.

A la suite de la campagne électorale, des incidents très vifs, dont je vous ai rendu compte, ont éclaté au camp de Bias, dans le Lot-et-Garonne. On peut redouter, sans que cela soit une certitude, que, par contagion, la gestion des quatre autres camps, SAINTE-LIVRADE (Lot-et-Garonne), NOYAN (Allier), Le Vigeant (Vienne) et BERGERAC (Dordogne), pose rapidement des problèmes d'encadrement, de fonctionnement et de discipline.

.../...

.../...

Le journal "Le Monde" d'hier, daté du 27 décembre, publie sur quatre colonnes un article assez objectif, signé Chaffard, sur la situation des rapatriés, et qui fait état du transfert prochain de la gestion des centres au Ministère de l'Intérieur, dont les rapatriés attendent beaucoup.

Sans entrer dans le détail des incidents dont M. le Préfet d'Agen et les Renseignements généraux vous ont informé, la situation aujourd'hui se présente de la façon suivante:

Le personnel de direction et d'encadrement des camps était, à quelques exceptions près, recruté sur contrat parmi les ex-fonctionnaires et agents des services administratifs en Indochine, leur connaissance de la langue et des milieux vietnamiens leur ayant permis jusqu'à ce jour de s'acquitter d'une manière convenable de la mission qui leur était confiée.

Par contre, le Ministère des Affaires étrangères, peu outillé pour gérer directement un service administratif sur le territoire métropolitain, s'était déchargé sur l'Association pour le Développement des Oeuvres sociales Outre-Mer, la Fédération des Oeuvres de l'Enfance française d'Indochine et la commission interministérielle présidée par M. le Sénateur Motais de Narbonne, de la politique à appliquer pour le reclassement des Eurasiens dans la communauté française.

Des efforts méritoires ont été faits, mais, à aucun moment, les responsables des Affaires étrangères ne se sont penchés sur les problèmes et n'ont eu des contacts avec les rapatriés, dont l'état d'esprit, naturellement revendicatif, n'a fait que s'accentuer jusqu'à la crise actuelle.

Si bien que, à l'instigation d'une Amicale animée officieusement par le Colonel Leroy, ancien chef des maquis indochinois, et présidée par M. Charlery, sur qui les renseignements sont peu favorables, les rapatriés demandent le départ du personnel administratif du camp, épaulés ouvertement par M. Raphaël-Leygues, député U.N.R. du Lot-et-Garonne.

Malheureusement, cette revendication rejoint le désir de ce personnel administratif dont les contrats viennent à expiration le 31 décembre et qui, excédé par les manœuvres et les menaces dont ils ont été l'objet ces derniers temps sans être soutenus par l'administration, ont répondu aux propositions que je leur avais faites de renouveler leur contrat au titre du Ministère de l'Intérieur par une offre de démission collective sur laquelle il me paraît très difficile de revenir.

.../...

.../...

Le Ministère de l'Intérieur risque donc, au 1er janvier prochain, de se trouver en face d'une situation dangereuse.

En effet, faute de personnel, les secours alloués ne pourront être versés aux rapatriés, les factures courantes ne seront pas honorées et l'action sociale sera paralysée; les camps risquent d'être livrés à l'anarchie.

Au vu de cette situation, j'ai pris les dispositions suivantes:

1°) Je me suis mis en relation avec M. le Préfet du Lot-et-Garonne pour demander que les services de sécurité du camp soient assurés par les forces de police, et j'ai avisé ce haut fonctionnaire des dispositions administratives que j'envisageais, afin de lui permettre de calmer les esprits dans les camps.

2°) Comme il apparaît qu'il n'est pas indispensable que la direction des camps et les services sociaux soient obligatoirement assurés par des fonctionnaires d'Indochine, j'ai estimé que d'autres fonctionnaires, n'ayant pas d'idées préconçues et qui seraient affectés à ces camps, pourraient créer un choc psychologique auprès de ces rapatriés qui seraient déjà satisfaits de voir se définir un changement, dans leur situation, qui, de l'avis du Préfet du Lot-et-Garonne, était souhaitable.

J'ai demandé à M. le Conseiller des Affaires étrangères Fines, chef du service de la Fonction publique Maroc et Tunisie, de signaler les fonctionnaires d'autorité et les agents d'exécution et assistantes sociales, en instances d'intégration dans l'administration métropolitaine qui, payés par le centre de passage des Affaires étrangères, se trouvent repliés dans le département du Lot-et-Garonne ou dans l'IGAMIE de Toulouse. Au vu de leur dossier, je demanderai à M. le Préfet OTTAVIANI de les mettre en demeure, sous peine de voir leur traitement suspendu comme le prévoit la réglementation en cours, d'accepter les fonctions qu'il jugera nécessaire de leur confier.

Cette mesure énergique est compensée par le fait que les logements de ces agents est assuré.

Pour le cas où cette solution ne donnerait pas les résultats escomptés, j'ai informé les Bureaux d'Orientation et l'Association nationale des Français d'Afrique du Nord des possibilités de recrutement de fonctionnaires retraités ou de rapatriés du secteur privé remplissant les conditions exigées pour tenir de tels emplois.

.../...

.../...

Cette solution ne poserait pas de problèmes particuliers puisque je disposerai de contrats vacants dès le 1^{er} janvier.

3°) M. Martinet, sous-directeur du Budget au Ministère des Finances, m'a fait part de son accord pour reporter au Ministère de l'Intérieur le chapitre 46-93 (Affaires étrangères) sur lequel une centaine de millions seraient disponibles, que je répartirais pour apporter les améliorations immédiates qui s'imposent dans les cinq camps de rapatriés, ou pour aider au redassement accéléré et efficace des rapatriés, qui souhaitent vraiment travailler pour s'intégrer dans la communauté métropolitaine.

4°) Vous avez bien voulu mettre à ma disposition, dès le 1^{er} janvier, M. le Préfet Oster, pour assurer une inspection des centres. J'ai pris des dispositions pour que quatre agents, dont un administrateur civil, de la commission Motais de Narbonne secondent le Préfet Oster dans sa mission d'inspection.

On peut espérer que, très rapidement, des propositions concrètes pourront être faites en vue d'apporter une solution satisfaisante au problème qui doit être repensé dans son ensemble.

Il apparaît notamment que le maintien de ces camps est une erreur psychologique et politique. Les crédits mis annuellement à la disposition du service chargé de leur gestion pourraient être mieux employés à un éclatement des camps, et la réinstallation des familles eurasiennes sur le territoire donnerait à ces rapatriés le sentiment d'être considérés comme des Français à part entière, dans la mesure où ils voudraient bien s'y prêter.

5°) Schématiquement, ce nouveau service va être organisé de la façon suivante:

Il relèvera directement de mon autorité. Mon collaborateur M. Bouix, administrateur civil de classe exceptionnelle rentrant du Maroc, assurera la liaison entre mon Cabinet et les services administratifs qui seront installés au Palais de Chaillot où les Affaires étrangères m'ont promis les locaux nécessaires.

Le service de gestion financière comprendra deux administrateurs civils et cinq collaborateurs d'exécution.

L'inspection des camps sera dirigée par M. Oster assisté par un administrateur civil et trois agents d'exécution.

.../...